

# Parlons Vélo ! Municipales 2020 Meyzieu (69330)

## Réponses de Christophe Quiniou, au nom de la liste « Vivre Meyzieu avec Christophe Quiniou »

– le 09/03/2020 à 15:52 –

### Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

#### Action n°1 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 4 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 850000 euros

*Le budget est calculé sur la base de 25€ par habitant et par an pour l'aménagement de la voirie cyclable. En effet, le cas de Meyzieu nécessite de fortes sommes compte tenu :*

- de l'évolution rapide de la démographie et de l'habitat, et donc de la voirie.*
- du mauvais état général de la voirie (chaussées et trottoirs) du marquage au sol effacé, et de la signalisation verticale obsolète ou incohérente (voies vertes, zones 30).*

*La Ville à Vélo, association d'usagers, souhaite être impliquée tout au long du processus de décision autour du Plan vélo : de la conception jusqu'à la réalisation d'un schéma directeur mais aussi dans la conception d'actions d'accompagnement au changement de pratiques et l'élaboration du budget de ce plan d'actions. Il est également souhaitable que les habitants puissent suivre l'évolution de la réalisation de ces engagements du Plan vélo (via par exemple un outil digital).*

Le plan vélo est mis à jour continuellement. Il n'est pas question d'attribuer un budget par habitant car, les aménagements de voiries sont de compétences métropolitaines. De fait les travaux envisageables sont globalisés dans les dépenses de proximités et notamment les suites aux permis de construire. Seules les voiries structurantes cyclables étant financées par un budget spécifique, la plupart des rues de la ville de meyzieu ne peuvent profiter de ce financement.

Concernant le suivi, c'est avec les associations locales qu'il se fera. Ce n'était pas le cas jusqu'à maintenant car il n'y en avait pas. C'est pourquoi le maire de Meyzieu a tout fait pour créer une antenne à Meyzieu de la ville à Vélo.

### Développer un réseau cyclable cohérent

#### Action n°2 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Axes Est/Ouest :

- Avenue de Verdun
  - Pommier
  - République
  - Buisson
  - Rambion
  - Dauphiné
  - Claude Curtat
  - Rue de Marseille
  - Lionel Ternay
- Axes Nord/Sud :
- Carreau
  - Libération, 8 mai 1945
  - Antoine Vacher/Louis Saulnier
  - Jean Collet
  - Desbois
  - Jean Jaurés
  - Mendès France/18 juin 1940
  - Dr Schweitzer
  - Rue d'Aquitaine

*Les axes principaux de circulation sont rendus sûrs pour les vélos afin de créer un réseau cyclable structurant.*

Avenue de Verdun : les études finies, travaux programmés pour 2020 sur l'ensemble du linéaire

Pommier : avec le pole cycle et la vn33, l'ensemble du linéaire sera revu.

République : Entre rocade et bd du 18 juin, étude en cours pour supprimer une voie dans le sens Est-Ouest et faire deux bandes séparées de chaque côté. Entre 18 juin et Gambetta, les pistes ont été posées après la suppression d'une voie. Entre la panetière et Burignat : le profil sera le même que l'aménagement en face de la panetière : une piste cycle séparée et un trottoir

les deux séparées par un espace vert. Dans l'attente un contournement cyclable est fait en passant par le passage du Capitaine haddock puis le passage des cèdres bleus. Plus à l'est le profil sera revue pour être complétée par deux bandes en lien avec la remise à neuf de EJP, et la destruction du président.

- Buisson : itinéraire de contournement par le passage des cèdres bleus
- Rambion : nouvelle piste faite à la suite de la construction du lycée des maristes
- Claude Curtat : un contre sens cyclable existant
- Rue de Marseille : deux pistes existantes
- Desbois : travaux à venir avec la construction de la nouvelle école primaire
- Jean Jaurès : sur la partie devant le centre aquatique, était prévue une voie verte comme sur la rue mélina mercouri qui a été refusée par la métropole. Les travaux entre tram et girardin pour créer une piste bidirectionnelle sont terminés. Entre Girardin et Pommier : piste bidirectionnelle terminée. Entre Pommier et la sortie de Meyzieu : piste bidirectionnelle par diminution par 2 de la route en cours de finalisation. Entre sortie de Meyzieu et entrée de jonage : piste bidirectionnelle faite en 2021. Objectif : avoir une continuité cyclable entre le lycée et jonage pour que les lycées et les jonageois puissent accéder au lycée et à la nouvelle station de Tramway.
- Mendès France/18 juin 1940 : rue avec 1 piste de chaque coté : déjà réalisée
- Dr Schweitzer : piste directionnelles en cours de travaux

### Action n°3 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines de GENAS, PUSIGNAN, JONAGE, THIL, BEYNOST, DÉCINES et CHASSIEU pour permettre les trajets professionnels des cyclistes, en particulier aux heures de pointe et de nuit.

*Les voies existantes et sous-utilisées sont rendues cyclables :*

- couloir de bus du grand stade vers Chassieu et Eurexpo : suppression des barrières transversales et amélioration de la connexion avec la rue Marceau
- voie d'entretien de la ligne de l'Est vers Pusignan
- Voies agricoles existantes vers Jons, Jonage, Villette d'Anthon à aménager
- Sécuriser des voies cyclables sur l'avenue du Crottay et du Dr Schweitzer pour la liaison vers Genas.

La liaison avec Genas, dans l'attente de la modification du rond-point de la RD302, a été aménagée : le chemin des taches qui passe sous la rocade a été goudronné et permet de relier la piste cyclable qui relie Genas à Pusignan.

La liaison avec Thil sera bientôt possible via le grandparc avec la réalisation d'une passerelle sur le canal de miribiel par la communauté de commune de miribiel et du plateau.

La liaison avec Décines et parfaite notamment par la piste le long du tram. Une seconde est envisagée avec une passerelle au dessus de la rocade qui reliera le futur leclerc et le grand stade.

- couloir de bus du grand stade vers Chassieu et Eurexpo : suppression des barrières transversales et amélioration de la connexion avec la rue Marceau : concerne Décines
- voie d'entretien de la ligne de l'Est vers Pusignan : sur la Partie Ville, la partie a été réservée et sera aménagée par le Sytral.

### Action n°4 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

**Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous**

### Action n°5 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

— Assurer la continuité des aménagements aux carrefours et carrefours giratoires : rendre continues toutes les voies cyclables de carrefour à carrefour, les cyclistes étant prioritaires sur les voitures venant de la même direction  
— Moderniser la traversée de chacun des passages à niveaux, avec des voies cyclistes distinctes des voies piéton et automobile, et sans obstacle.

Sont concernés d'ouest en est :

- L'avenue du Carreau
- boulevard du 18 Juin / chemin de Pommier (rendu impraticable aux vélos)
- L'avenue de la libération
- Rue Joseph Desbois
- Rue Jean Jaurès
- Avenue du Dr Schweitzer

Actuellement, ces passages sont partagés avec les piétons, souvent sur trottoir, encombrés de chicanes ou poteaux en métal, avec un marquage au sol défaillant. La traversée est donc difficile également pour les personnes en situation de handicap, ou celles accompagnant des enfants en poussette...

— La voie verte parallèle au T3 sera libre d'obstacle et ininterrompue le long des passages à niveau. Les intersections avec les voies de circulation perpendiculaires seront soit des carrefours avec priorité à droite soit des feux déclenché par le passage des cyclistes aux heures de pointe.

Afin de clarifier les priorités, les margelles de trottoir de faible hauteur entre la voie verte et la chaussée autorisée aux voitures seront supprimées.

- Rue Joseph Desbois : le passage à niveau sera revu dans le cadre de la nouvelle école
- Rue Jean Jaurès : le passage à niveau sera revu dans le cadre du nouveau lycée
- Avenue du Dr Schweitzer : travaux validés

Il n'est pas question de supprimer les margelles de trottoir de faible hauteur entre la voie verte et la chaussée autorisée aux voitures, par contre sur Meyzieu le long du tram, l'ensemble des trottoirs ont été bisotés.

### Action n°6 : je m'engage

Combattre tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés. Le projet de VN33 doit être revu pour une plus grande place des modes actifs.

Un nouvel axe traversant la commune serait utilisé pour rejoindre la Zone Industrielle depuis la rocade, pratique qui doit être dissuadée. Pour limiter le trafic automobiles au niveau de Meyzieu gare, il serait plus efficace et pérenne d'inciter les usagers du tramway à s'y rendre en utilisant un mode actif.

Si le projet de VN33 (prolongement du boulevard du 18 juin vers le chemin de Pommier) est mis en application :

- Les aménagements pour modes actifs doivent être exemplaire
- La vitesse des véhicules à moteurs doit être limitée à 30 km/h
- La capacité des rues adjacentes doit être réduite

La VN33 se fera. Les Crédits ont été engagés par la métropole le 20 janvier 2020. Comme demandé par le Maire, Christophe Quiniou, cette infrastructure sera remarquable dans sa dimension cyclable avec des équipements très larges, séparés de la route et particulièrement arborés.

### Action n°7 : je ne m'engage pas

Réaménager les avenues qui sont à 2×2 voies en 2×1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos.

- Réduire la rue de la République entre le bd du 18 juin 1940 et la rocade à 2×1 voies pour les voitures, avec de chaque côté une voie pour vélo et un trottoir réglementaire.
- Supprimer un sens de circulation lorsque la largeur ne permet pas de placer de voie cyclable, en particulier :
  - avenue de la Libération entre Jean Collet et Verdun
  - rue Jean Mermoz/Calabres
  - Lucien Buisson
  - rue Gambetta
  - rue de la Libération (entre Jean Collet et Verdun)
  - Avenue du Carreau (nord du Tramway)

La structuration de la ville de Meyzieu ne permet pas de réduire toutes ces chaussées en sens unique.

La ville ne possède pas de 2x2 voies

### Action n°8 : je ne m'engage pas

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Étendre la zone 30 à la totalité de la ville, en commençant par les axes structurants :

- Rue de la République (en entier)
- Rue de la Libération
- Rue Jean Collet
- Avenue du Carreau
- Chemin de Pommier
- Rue Marcel Girardin/Boileau

*La vitesse moyenne d'une voiture est proche de 30km/h en ville, il est donc souvent inutile de permettre de dépasser cette vitesse. Il est raisonnable de tendre vers une ville entièrement en zone 30.*

*Cette limitation étendue et rendue effective limiterait également la traversée de Meyzieu des véhicules se rendant à la zone industrielle ou à Jonage depuis la rocade.*

La priorité est donnée à la sécurisation des piétons et cyclistes par la séparation des flux. La ville est trop étendue pour être complètement en zone 30.

### Action n°9 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

*Le double-sens cyclable est une « voie à double sens dont un sens est exclusivement réservé à la circulation des cycles non motorisés. » (CERTU)*

*Cette disposition du code de la route est possible sur tout type de voirie (y compris limitée à 50 km/h) mais obligatoire en zone apaisée (zone 30 et zone de rencontre) depuis le décret du 30 juillet 2008.*

*Il doit être mis en place en particulier dans les rues suivantes :*

- rue du 8 mai 1945
- rue de la fontaine

*Le sas vélo est un aménagement cyclable à part entière et d'une grande utilité pour le cycliste. Il se situe entre le feu tricolore et la ligne pointillée en amont de laquelle doivent s'arrêter les véhicules motorisés. Il permet aux cyclistes d'être mieux visibles des autres usagers de la route. Il permet aussi aux cyclistes de se prépositionner sur la partie gauche de la chaussée pour tourner à gauche sans devoir traverser le flot de voitures en mouvement.*

*Le cédez-le-passage cycliste au feu permet aux cyclistes de passer au feu rouge, en laissant la priorité aux piétons et voitures ayant le feu vert. Les mouvements possibles sont indiqués sur le panneau et concernent généralement le tourne-à-droite.*

Action déjà mise en oeuvre

La ville de Meyzieu était la première de la Métropole à installer des cédez-le-passage cycliste aux feux. L'ensemble des possibilités ont été étudiées et tous les feux équipés.

Tous les sas vélos sont faits

Tous les contres sens cyclables ont été faits.

### Action n°10 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

- Assurer des accès piétons (trottoirs de 1,40 m de chaque côté) et cyclables (séparés de la chaussée) à proximité de chacune des écoles dans toutes les voies dans un rayon minimum de 500 m autour de l'école.
- Faire respecter le stationnement automobile aux abords des écoles par des contrôles réguliers.

*L'encombrement automobile sauvage aux abords des écoles aux heures d'entrée et de sortie de classe est un problème récurrent. Plutôt que de chercher à étendre des zones de parking utilisés quelques minutes par jour, la priorité doit être de dissuader les parents d'emmener leurs enfants en voiture, et de rendre plus sûr l'accès aux établissements scolaires pour les modes actifs, moins dangereux et moins encombrants.*

Difficiles pour l'instant. Par contre, le nouveau groupe scolaire sera une école sans voiture. Les parents voulant y inscrire leurs enfants devront signer un engagement de ne pas utiliser leur voiture pour emmener les enfants.

### Action n°11 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement

Supprimer le stationnement de longue durée en centre ville au profit de stationnement payant ou de zone bleue.

*Les stationnements privés, notamment en sous-sol sont sous utilisés, et des stationnements de surface sont utilisés pour du stationnement de longue durée. En rendant plus sûr les déplacements cyclistes et piétons, le besoin d'utiliser une voiture en ville est réduit.*

Action déjà mise en oeuvre

Stationnement zone bleu déjà institué en centre-ville

## Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

### Action n°12 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action déjà mise en oeuvre

La ville demande systématique des modèles villemote

### Action n°13 : je m'engage

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

*Augmenter le nombre d'arceaux vélos dans l'enceinte des établissements scolaires et à l'entrée de ceux-ci pour les parents d'élèves.*

Action déjà mise en oeuvre

### Action n°14 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

*N'accorder aucun permis de construire sans que ne soit prévu un local vélo/poussettes aménagé et sécurisé, accessible facilement et de plein pied depuis la rue, d'au moins 2 mètres carrés par appartement.*

Action déjà mise en oeuvre

### Action n°15 : je ne m'engage pas

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

### Action n°16 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

*Demander à la métropole de déployer le système Vélo'v à Meyzieu selon un maillage fin de manière à ce que chacun puisse emprunter un vélo dans un rayon de quelques centaines de mètres de chez lui.*

La ville a refusé d'avoir une seule station Vélo'v, souhaitant avoir un réseau fin

### Action n°17 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Action en cours. Le Maire ayant personnellement soutenu et accompagné la création d'une association locale. La mise en place d'un atelier d'autoréparation est en cours et le local pour les associations est en cours de mise aux normes d'accessibilité et normes sanitaires.

## Promouvoir une culture vélo

### Action n°18 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

La ville a reçu la ville à vélo sur ce sujet et s'est déjà engagée.

Le Maire et candidat, Christophe Quiniou et reconnu pour faire la quasi totalité de ses déplacements en vélo, et participe activement à la promotion de la Culture vélo.

### Action n°19 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

### Action n°20 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

*Pour cela impulser et suivre le lancement de lignes pédibus et de vélobus dans chaque école.*

Action au programme, accompagnée d'un projet de schoolbus

### Action n°21 : je m'engage

Créer une "fête du vélo". Mettre en place une fête du vélo annuelle associée à une journée sans voiture en collaboration avec les associations cyclistes majolanes.

Une fête du vélo existe déjà mais sans journée sans voiture

### Action n°22 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable. L'arrêt et le stationnement sur les aménagements cyclables mettent en danger les cyclistes, qui doivent se reporter sur les voies de circulation, parfois dans le sens inverse de circulation. Une surveillance active de la Police Municipale est prioritaire.

*Dans le cas du stationnement sauvage proche des écoles, il met en danger des enfants, piétons ou cyclistes, et incite les parents à les emmener eux aussi en voiture !*

Action déjà engagée. Poursuivie et renforcée par des nouveaux ASVP (recrutement déjà lancé)

### Action n°23 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

*Réserver un place au vélo dans le bulletin municipal Cap'Meyzieu et accorder un droit d'expression à l'association cycliste locale pour parler du vélo dans la commune, afficher l'avancement du programme vélo...*

Le journal municipal traite régulièrement des sujets de sécurité et des nouvelles adaptations du code de la rue.

## Commentaires généraux

Christophe Quiniou et son équipe apporte toute son attention au développement de la pratique cycliste. Tous ce qui peut être fait rapidement l'a été ces dernières années. Pour continuer, le travail doit être fait avec la Métropole pour séparer les budgets de proximité des budgets cycles.

La ville était la première de la Métropole à avoir des parking à vélo sécurisés sur ses deux stations de tramway

Dans un souci de coconstruction, le Maire, Christophe Quiniou, a initié, encouragé et accompagné la création d'une association locale d'utilisateur : aujourd'hui section de la ville à vélo.

Pour préciser : La ville de Meyzieu à inscrit comme action prioritaire des budgets voiries de la Métropole : « cyclabilisation complète de la ville ».